



GUIDE PRATIQUE DE L'EURO ALLEMAND



BERLIN



23, Avenue Paul Cézanne
VANNES

02.97.40.30.22

www.lycee-charlesdegaulle-vannes.fr

ce.0561627p@ac-rennes.fr

lycée
Charles de Gaulle

académie
Rennes
Éducation
nationale



SECTION EUROPEENNE ALLEMAND

Le lycée Charles de Gaulle propose aux élèves entrant en seconde d'intégrer une **SECTION EUROPEENNE** en langue allemande.

L'objectif est de développer le niveau de compétence linguistique des élèves et de leur faire acquérir une culture européenne au travers d'un projet pédagogique incluant un projet avec un pays germanophone.

*Un cursus qui se déroule sur 3 années,
de la seconde à la terminale.*

En seconde

Une partie de l'enseignement d'une **Discipline Non Linguistique (D.N.L.)** est dispensée en allemand. Les élèves participent ainsi à une heure supplémentaire par semaine, pendant laquelle ils développent leurs compétences en allemand.

Un programme **d'activités culturelles et d'échanges** avec des lycées partenaires à l'étranger constitue un des projets du dispositif (Séjour à Berlin en 2018, échange avec Munich 2010-2017).

En fin de seconde, les élèves peuvent sans problème s'orienter vers les majeures de leur choix.

En première et Terminale

Un regroupement des élèves issus des différentes majeures est mis en place sur certains créneaux afin de continuer l'enseignement en allemand. L'objectif étant cette fois-ci plus directement de préparer l'obtention d'une **MENTION EUROPEENNE** au baccalauréat.

La certification

Les élèves de seconde ont la possibilité de passer la certification en allemand qui valide leurs compétences (niveau A2 ou B1 du référentiel européen des langues).

Objectif Bac

La mention européenne au baccalauréat.

Les conditions à remplir :

1) Obtenir une note égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve normale d'anglais (LV1 ou LV2) du baccalauréat.

2) Obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve spécifique de D.N.L. :

- 80% de cette note résulte **d'une interrogation orale devant un jury de 2 professeurs**, l'un d'allemand, l'autre d'éducation musicale.
- 20% viennent **du contrôle continu** en D.N.L. tout au long de l'année de Terminale.

La note de D.N.L. au bac peut se substituer à une des épreuves facultatives. Dans ce cas, elle est prise en compte pour le calcul de la moyenne de l'examen, « suivant les mêmes modalités que les autres épreuves facultatives » (points au-dessus de 10, coefficient 1 ou 2).

SECTION EUROPEENNE ALLEMAND

Questions-réponses.

L'entrée en Section européenne peut-elle contrarier un choix d'orientation en 1^{ère} ou Terminale ?

NON, le lycée organise la poursuite du cursus en Section européenne quelle que soit l'orientation choisie.

Faut-il absolument avoir suivi le cursus 4^{ème}/3^{ème} pour entrer en Section européenne au lycée ?

NON, il va de soi que le niveau d'allemand et la motivation représentent les critères principaux pour être admis.

Y-a-t'il une contribution financière des familles ?

Le coût du programme d'échange est à la charge des familles... déduction faite des aides éventuelles (Région Bretagne, Union Européenne (programme Erasmus+), Fonds Social Lycéen, Comités d'entreprise, etc.).

Et si les candidatures sont trop nombreuses ?

La priorité est donnée aux élèves sortants d'une section Euro de collège, puis une sélection est opérée à partir des résultats au collège.

